ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports ferroviaires et routiers

Question au Gouvernement n° 2118

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Thierry Cornillet.
M. Thierry Cornillet. Comme vous le savez, monsieur le ministre de l'interieur, en ce debut d'annee, la vallee du Rhone a connu une situation de blocage de la circulation due en particulier a de mauvaises conditions meteorologiques. Je veux d'ailleurs souligner l'intense mobilisation des services publics et municipaux et l'immense solidarite dont a fait preuve la majorite des habitants de la vallee du Rhone en hebergeant et en secourant tous ces naufrages de la route.
Il n'en demeure pas moins que deux dysfonctionnements majeurs sont apparus, qu'il semble possible de pallier. D'abord, il est necessaire d'assurer une coordination administrative. En effet, dans la vallee du Rhone, les flux doivent etre geres sur la totalite du parcours, de Lyon a Marseille, avec l'embranchement vers Montpellier, et en associant l'ensemble des acteurs, les responsables des autoroutes du Sud, des nationales, des departementales, des voies ferrees, et bientot de la voie de TGV en site propre. Il faut donc creer une instance de coordination administrative pour faire face aux situations intermediaires entre la normale et les situations justifiant le declenchement du plan ORSEC. Je ne meconnais pas la difficulte d'une telle creation car trois regions, huit departements et trois directions regionales des autoroutes sont concernes.
En ce qui concerne la communication, on s'est apercu qu'il faudrait un emetteur unique delivrant a nos concitoyens une information en temps reel permettant de resoudre les problemes, ce qui eviterait de laisser les bouchons s'accumuler.
Que compte faire le Gouvernement pour que cette instance de coordination voie le jour ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.
M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je veux d'abord rendre hommage a l'action des fonctionnaires de la securite civile, aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes et aux policiers, qui ont fait un travail exemplaire et efficace a l'occasion des intemperies qui ont marque votre region.
Je rends egalement hommage aux maires et aux elus locaux qui, dans chaque commune concernee, ont mis des lits a la disposition de nos concitoyens et les ont accueillis.
Je rends enfin hommage aux habitants des regions concernees, qui ont fait preuve d'une tres grande generosite et d'une tres grande solidarite.
Tous les enseignements utiles ont ete ou seront tires des evenements du debut de l'annee. Il est probablement necessaire, comme vous le soulignez, d'etudier la facon dont nous pourrions mieux coordonner l'ensemble des moyens, des secours et des manifestations de solidarite. Nous travaillons sur ce theme et j'ai demande au directeur de la securite civile de me faire tres rapidement des propositions en ce sens; nous reparlerons donc de ce sujet ulterieurement. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Thierry Cornillet.
M. Thierry Cornillet. Comme vous le savez, monsieur le ministre de l'interieur, en ce debut d'annee, la vallee du Rhone a connu une situation de blocage de la circulation due en particulier a de mauvaises conditions meteorologiques. Je veux d'ailleurs souligner l'intense mobilisation des services publics et municipaux et l'immense solidarite dont a fait preuve la majorite des habitants de la vallee du Rhone en hebergeant et en secourant tous ces naufrages de la route.
Il n'en demeure pas moins que deux dysfonctionnements majeurs sont apparus, qu'il semble possible de pallier. D'abord, il est necessaire d'assurer une coordination administrative. En effet, dans la vallee du Rhone, les flux doivent etre geres sur la totalite du parcours, de Lyon a Marseille, avec l'embranchement vers Montpellier, et en associant l'ensemble des acteurs, les responsables des autoroutes du Sud, des nationales, des departementales, des voies ferrees, et bientot de la voie de TGV en site propre. Il faut donc creer une instance de coordination administrative pour faire face aux situations intermediaires entre la normale et les situations justifiant le declenchement du plan ORSEC. Je ne meconnais pas la difficulte d'une telle creation car trois regions, huit departements et trois directions regionales des autoroutes sont concernes.
En ce qui concerne la communication, on s'est apercu qu'il faudrait un emetteur unique delivrant a nos concitoyens une information en temps reel permettant de resoudre les problemes, ce qui eviterait de laisser les bouchons s'accumuler.
Que compte faire le Gouvernement pour que cette instance de coordination voie le jour ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.
M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je veux d'abord rendre hommage a l'action des fonctionnaires de la securite civile, aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes et aux policiers, qui ont fait un travail exemplaire et efficace a l'occasion des intemperies qui ont marque votre region.
Je rends egalement hommage aux maires et aux elus locaux qui, dans chaque commune concernee, ont mis des lits a la disposition de nos concitoyens et les ont accueillis.
Je rends enfin hommage aux habitants des regions concernees, qui ont fait preuve d'une tres grande generosite et d'une tres grande solidarite.
Tous les enseignements utiles ont ete ou seront tires des evenements du debut de l'annee. Il est probablement necessaire, comme vous le soulignez, d'etudier la facon dont nous pourrions mieux coordonner l'ensemble des moyens, des secours et des manifestations de solidarite. Nous travaillons sur ce theme et j'ai demande au directeur de la securite civile de me faire tres rapidement des propositions en ce sens; nous reparlerons donc de ce sujet ulterieurement. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : M. Cornillet Thierry
Circonscription : - UDF
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2118
Rubrique : Transports
Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 31
Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 31
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997